

ATTESTATION



Aux termes d'un acte reçu par Maître Gabriel HULIN-MARCARIAN
Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP GRENOBLE »,
titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat, le 9 janvier 2023 il a été
constaté la VENTE,

Notaire assistant le VENDEUR,

Avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître Julien
MINIO, notaire à FONTAINE, assistant l'ACQUEREUR,

Notaires assistants
Charline JOST

Droit des Affaires
Gisèle PEREIRA
Sandrine RIVIERE
Laurence CORNEILLER
Anaïs LAMBERT

Négociation immobilière
Arthur Fraisse

Parkings
LAFAYETTE et PREFECTURE

Station de Tramway
« MAISON DU TOURISME »
« HUBERT DUBEDOUT »

Etude ouverte à la clientèle
Du lundi au vendredi
De 09h à 12h
Et de 14h à 18h

Appels téléphoniques
Du lundi au vendredi de 08h à 20h
et le samedi de 08h à 12h

Par :

Monsieur Clément Marc **CHAVANT**, retraité, époux de Madame Marie-Noëlle
POYET, demeurant à LONGJUMEAU (91160) 14, rue Georges Bizet.
Né à BOURGOIN-JALLIEU (38300), le 1er novembre 1949.

Au profit de :

La Société dénommée **SCI EMAYOMEY**, société civile au capital de 1000 €,
dont le siège est à GRENOBLE (38000), 39 avenue de Vizille, identifiée au SIREN sous
le numéro 831138912 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de
GRENOBLE.

Quotités acquises :

La société dénommée SCI EMAYOMEY acquiert la pleine propriété du BIEN.

Identification des biens

Désignation

Dans un ENSEMBLE IMMOBILIER situé à GRENOBLE (ISÈRE) (38000), 43
Avenue de Vizille :



Un ensemble immobilier en copropriété dénommé "LE SAINT-MICHEL"
comprenant :

A/ Un bâtiment à usage de garages, dénommé "Bâtiment A", implanté dans la
partie Ouest du tènement,

Ledit bâtiment élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et un étage, avec
parkings non couverts au-dessus.

B/ Un bâtiment à usage d'habitation, dénommé "Bâtiment B", implanté dans la partie Est du tènement, en façade sur l'Avenue de Vizille,

Ledit bâtiment élevé partie sur vide-sanitaire et partie sur garages dépendant du sous-sol du bâtiment A, d'un rez-de-chaussée et six étages.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
IK	159	43 IMP DE VIZILLE	00 ha 12 a 48 ca

Le lot de copropriété suivant :

Lot numéro trente-deux (32)

Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, le garage portant le numéro 8 - 9.

Et les quarante-huit /dix millièmes (48 /10000 èmes) des parties communes générales.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les PARTIES déclarant que ce BIEN est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La cession a été conclue moyennant le prix de **VINGT-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (28 500,00 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A GRENOBLE (Isère)

LE 9 JANVIER 2023

**Maître Gabriel HULIN-
MARCARIAN**

Fait à GRENOBLE

Le 09 janvier 2023

